

Énergie, Mines et Ressources

J'exhorte les députés à appuyer cet amendement. C'est extrêmement important, car aucun ministre ne devrait, à mon avis, détenir des pouvoirs aussi étendus.

M. Ian Waddell (Vancouver-Kingsway): Monsieur l'Orateur, je voudrais parler brièvement de l'amendement du député de Wellington-Dufferin-Simcoe (M. Beatty). A la page 17516 du hansard du 18 mai, le député a dit ce qui suit:

• (1730)

Combien de cas faudra-t-il citer à la Chambre avant que les députés, surtout les députés néo-démocrates, ne manifestent un peu plus de respect à l'égard de l'argent des contribuables, de l'argent qu'ils ont extorqué à nos concitoyens?

Les membres du parti conservateur se font du tort lorsque, pour essayer de faire modifier ce projet qui, j'en conviens, est mauvais à cause de la façon dont il traite de l'établissement de sociétés de la Couronne, ils se lancent dans une diatribe de droite, comme l'a souligné le député de Regina-Ouest (M. Benjamin) dans son allocation de l'autre soir, contre le principe même des sociétés de la Couronne. Cette attitude est d'ailleurs à la base de beaucoup de leurs allocutions. Ils n'aident également pas leur cause lorsqu'ils disent que nous sommes prêts à jeter l'argent des contribuables par les fenêtres.

Je n'attribue pas ces propos au député qui m'a précédé, mais je tiens à lui souligner ce qui s'est passé dans ma province, la Colombie-Britannique. Un gouvernement provincial créditiste, c'est-à-dire un gouvernement provincial conservateur, au fond, a pris toutes les ressources des sociétés de la Couronne qui avaient été établies sous le précédent gouvernement NDP, comme la British Columbia Resource Investment Corporation. Les actions de cette société se vendaient à \$6 et ont même atteint \$8. Maintenant, elles ne valent plus qu'un peu plus de \$3 et elles se retrouvent entre les mains d'actionnaires de moins en moins nombreux.

Dans ce cas, le gouvernement a dénationalisé un bien public qui appartenait à la population et en a fait une société dont les actions n'ont fait que diminuer. Cette dernière a été très mal gérée depuis que ce gouvernement est au pouvoir. Qui jette par les fenêtres l'argent des contribuables? Je tenais à souligner ce simple fait. Cela dit, je suis d'accord avec certaines des observations livrées par le député de Wellington-Dufferin-Simcoe.

Permettez-moi d'énoncer de nouveau brièvement le problème que pose ce projet pour les députés de ce côté-ci de la Chambre. Nous n'avons rien contre la création des sociétés de la Couronne, mais nous ne voyons pas pourquoi le gouvernement ne pourrait pas les créer en en proposant une au Parlement. C'est sûrement, la meilleure façon de procéder. La question une fois débattue, la société de la Couronne pourrait être établie comme il se doit.

Nos vis-à-vis ont déclaré que c'était impossible, car l'étude par le Parlement prend trop de temps. La solution ne consiste pas à passer outre au Parlement et à continuer d'établir des sociétés par décret et à légiférer en marge des questions juridiques du Parlement. La solution logique serait une réforme parlementaire. Il ne faut pas invoquer l'absence de réforme

parlementaire pour justifier de passer outre au Parlement. La solution logique réside dans une réforme parlementaire qui faciliterait le processus normal d'adoption des lois.

L'autre jour j'ai signalé que si le gouvernement n'avait pas modifié la loi sur le pipe-line de l'Alaska en 1978 en adoptant un décret du conseil sans consulter le Parlement, il ne serait pas dans la situation délicate où il se trouve actuellement au sujet du premier tronçon canadien. Nous aurions pu débattre la question à fond à la Chambre puis la renvoyer au comité qui aurait pu l'examiner. Cette décision n'aurait pas été ce qu'elle est devenue après coup, une mesure malavisée.

A notre avis, si le gouvernement veut établir une société de la Couronne, à laquelle nous ne nous opposons pas en principe contrairement à nos amis à ma droite, dans le domaine énergétique, par exemple, il y a une façon appropriée de le faire. On pourrait étendre le mandat de la société pour y inclure d'autres sources d'énergie, un programme d'utilisation rationnelle, une société énergétique régionale ou une société énergétique pour les Inuit afin de partager les ressources de la mer de Beaufort de concert avec d'autres sociétés de la Couronne. Il y a toutes sortes de possibilités. Toutefois un ministre de l'Énergie ne doit pas à un moment donné obtenir l'appui de quelques collègues du cabinet pour faire adopter à la sauvette un décret du conseil.

Quand j'ai fait allusion au ministre qui se disait socialiste et prétendait que c'était une politique socialiste, ce n'était pas tout à fait pour faire de l'esprit. J'ai dit que c'était une politique staliniste et non socialiste. Une politique socialiste se préoccuperait davantage de l'efficacité des opérations parlementaires, parce que c'est comme ça qu'il faut envisager le système. Je tenais à mettre les points sur les «i».

J'aimerais reprendre à mon compte certaines remarques du député de Regina-Ouest. Il a dit que nous allions appuyer cet amendement non pas parce que nous sommes opposés au principe des sociétés de la Couronne, mais parce que nous voulons améliorer le système. Nous pensons qu'à la longue les sociétés de la Couronne seraient ainsi mieux organisées et vraiment efficaces. Et contrairement à certains de mes amis à ma droite, nous voulons qu'elles soient efficaces.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): La Chambre est-elle prête à se prononcer sur la motion?

Des voix: Le vote.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.